

Convention d'adhésion et charte de bonne utilisation de GRAAL (**G**estion des données de la **R**echerche, **A**pplication concernant les **A**ctivités des **L**aboratoires)

Préambule:

Le GIS GRAAL a pour objet de concevoir l'application GRAAL, c'est à dire d'en assurer la maîtrise d'ouvrage ainsi que les développements évolutifs et correctifs..

L'UNIVERSITE JOSEPH FOURIER est l'établissement support du GIS Graal.

A la demande du GIS Graal, l'Amue a mission de distribuer l'application GRAAL à partir de janvier 2008. Au terme d'un état des lieux qui s'est achevé, à l'issue du premier semestre 2008, et après une étape de transfert de compétence de la part du GIS GRAAL, l'Amue participe au processus d'assistance et prend en charge les formations techniques et fonctionnelles à l'outil..

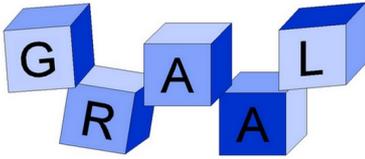
Principes d'adhésion et charte de bonne utilisation

1. Les universités désirant exploiter GRAAL adhèrent au « club utilisateurs » de GRAAL. Elles n'ont pas vocation à entrer dans le GIS GRAAL, qui est composé des établissements à l'origine du projet (les 5 fondateurs élargi à Lille 1, Nancy 1 et ParisV) .
2. La cotisation d'adhésion au « club utilisateurs » est de 10 000 € payable une fois. Elle donne droit à l'application GRAAL et à sa documentation, à l'accompagnement à la mise en œuvre de l'application GRAAL de la part du GIS et de l'Amue,
3. Une redevance annuelle sera demandée aux établissements pour ce qui concerne l'assistance utilisateurs et la maintenance corrective et évolutive du logiciel.

Le montant de la redevance est fixé à 5000 euros pour l'année 2009 (décision du comité de pilotage du GIS GRAAL du 12 décembre 2008). Ce montant est révisable chaque année civile.
4. Ces contributions seront facturées aux établissements utilisateurs par l'Université Joseph Fourier, établissement support du GIS GRAAL et agissant en son nom.

L'Université signataire procédera au versement de ses participations à l'UJF - service recherche – projet GRAAL - à la signature de la présente convention et sur appel de fonds émanant de l'UJF

Les virements seront effectués sur le compte Trésor Public : Trésorerie Générale, code banque 10071, code guichet 38000, n°de compte : 00001000142, clé RIB : 08, ouvert au nom de l'Agent Comptable de l'université Joseph Fourier



Convention d'adhésion et charte de bonne utilisation de GRAAL (**G**estion des données de la **R**echerche, **A**pplication concernant les **A**ctivités des **L**aboratoires)

5. Le « club utilisateurs » de GRAAL est réuni au moins une fois par an, à l'initiative du GIS, sur un ordre du jour fixé conjointement par le GIS et l'Amue. Les membres fondateurs du GIS ainsi que l'Amue animent conjointement les débats. Figurent en particulier à l'ordre du jour les demandes d'évolution formulées par les utilisateurs de GRAAL (ces demandes sont adressées au GIS par le biais de la base « assistance », rubrique « Demandes de Modifications » accessible par le site internet de l'Amue). L'assemblée du « club utilisateurs » en ordonne les priorités, et les soumet, au GIS GRAAL.

6. Les universités désirant implanter GRAAL s'engagent à :
 - a. Ne pas divulguer auprès de tiers les codes objets ni les « sources » dont ils pourraient avoir communication
 - b. Prendre les moyens d'effectuer une exploitation autonome, c'est-à-dire disposer des matériels et logiciels préconisés par le GIS GRAAL et l'Amue, ainsi que de personnel dédié, tant sur le plan fonctionnel qu'informatique.
 - c. Renoncer à des modifications locales du code source, sauf accord formel du GIS

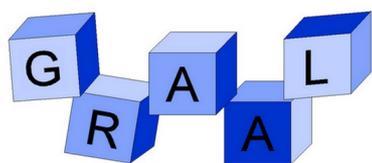
**Le Président de l'établissement utilisateur
de GRAAL**

**Le Président de l'Université Joseph Fourier –
Grenoble 1 établissement support du GIS
GRAAL**

Mr, Mme

Farid OUABDESSELAM

Président(e) de (nom de l'établissement)



Convention d'adhésion et charte de bonne utilisation de GRAAL (**G**estion des données de la **R**echerche,
Application concernant les **A**ctivités des **L**aboratoires)